



# Agent-e des écoles maternelles - ATSEM



L'ATSEM accueille les enfants dans les écoles maternelles, les crèches et veille à leur bien-être. Son rôle : contribuer à leur éducation, les aider à acquérir leur autonomie et à se socialiser.

## Le métier

L'agent-e territorial-e spécialisé-e des écoles maternelles (ATSEM) assiste le personnel enseignant des écoles maternelles en dehors des activités scolaires.

Son rôle :

- accueillir les enfants à leur arrivée à l'école maternelle, les aider à s'habiller, se déshabiller, les conduire aux toilettes,
- contribuer à l'apprentissage de la propreté et des règles de vie en collectivité des jeunes enfants,
- préparer et surveiller le goûter,
- participer à l'encadrement des élèves lors des sorties en dehors de la classe.

L'ATSEM a la responsabilité de la propreté de l'école : hygiène des locaux et du matériel.

L'ATSEM peut être sollicité-e pour la préparation des activités pédagogiques : peinture, découpage, travaux manuels...

Ce métier nécessite beaucoup de patience.

L'agent-e est recruté-e par une collectivité territoriale (mairie par exemple) après avoir réussi un concours. L'ATSEM peut travailler en école maternelle, crèche, halte-garderie, centre de vacances... Ses activités varient en fonction de son lieu de travail.

99 % des ATSEM sont des femmes.

## Les perspectives d'emploi et le salaire

Les besoins en ATSEM devraient se faire de plus en plus ressentir dans les années à venir. En effet, les textes spécifient qu'il doit y avoir un-e ATSEM par classe, or dans la réalité il s'agit plutôt d'un-e ATSEM pour deux classes. Un tiers des ATSEM actuellement en poste partira à la retraite d'ici 2015 ou 2020 et il faudra bien les remplacer. Enfin, le taux de natalité augmente, impliquant davantage d'écoles maternelles et donc plus de personnel qualifié à court et moyen termes.

Un-e ATSEM gagne environ 1430 € brut en début de carrière.

## La formation

L'accès au métier se fait par concours.

Il existe 3 types de concours depuis 2011 : le concours externe, le concours interne et le 3<sup>e</sup> concours.

Après réussite au concours, les lauréat-e-s sont inscrit-e-s sur une liste d'aptitude. Cette inscription n'implique pas le

recrutement, mais permet aux collectivités territoriales de recruter en cas de besoin, et ce pendant 3 ans.

Une fois recruté-e-s, les lauréat-e-s sont nommé-e-s fonctionnaires stagiaires pendant 1 an. A l'issue de ce stage, les ATSEM sont titularisé-e-s.

## Conditions d'accès aux concours

• **le concours externe** : il représente au moins 60 % des postes à pourvoir et s'adresse aux **titulaires du CAP petite enfance** (ou aux mamans de plus de 3 enfants ou, sur demande de dérogation, aux sportif-ve-s de haut niveau).

• **le concours interne** : il concerne 30 % maximum des postes à pourvoir. Il est destiné aux fonctionnaires et agent-e-s des collectivités territoriales des établissements publics qui en dépendent.

• **le 3<sup>e</sup> concours** : il est ouvert aux candidat-e-s justifiant de l'exercice pendant au moins 4 ans, soit d'une ou de plusieurs activités professionnelles accomplies auprès de jeunes enfants, soit d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, soit d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable d'une association.

Il faut aussi remplir les conditions suivantes :

- avoir 16 ans ou plus,
- avoir la nationalité française ou celle d'un des autres états membres de la communauté européenne ou d'un autre état partie à l'accord sur l'Espace économique européen,
- jouir de ses droits civiques (ne pas être sous le coup d'une condamnation empêchant de voter ou de se présenter à une élection) dans l'état dont on est ressortissant,
- ne pas avoir de casier judiciaire incompatible avec la fonction d'ATSEM,
- être en situation régulière au regard du service national,
- remplir les conditions physiques requises pour l'exercice de la fonction d'ATSEM.

## Contenu des épreuves

• **le concours externe** comporte 2 épreuves :

- une épreuve d'admissibilité (QCM/20 questions), coefficient 1, durée 45 mn,

- une épreuve d'admission (entretien oral) centrée sur l'environnement professionnel, coefficient 2, durée 15 mn.

• **le concours interne** comprend une épreuve orale d'admission, durée 20 mn.

• **le 3<sup>e</sup> concours** est composé de 2 épreuves :

- une épreuve écrite d'admissibilité (série de 3 à 5 questions à réponses courtes), coefficient 1, durée 15 mn,

- une épreuve d'admission qui consiste en un entretien avec le/la candidat-e, coefficient 2, durée 20 mn.

Pour en savoir plus sur ce métier, rendez-vous sur le site [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr) rubriques Découvrir les métiers et ONISEP TV

**Lieux de formation****CAP petite enfance****Centre National d'Enseignement à Distance (CNED)**

BP 60200  
86980 FUTUROSCOPE CHASSENEUIL Cedex  
Informations  
Tel : 05 49 49 94 94  
[www.cned.fr](http://www.cned.fr)

**Association de l'enseignement privé agricole (AEPPAC) - BENGNY-SUR-CRAON**

2, rue du Chanoine Volton  
18520 BENGNY-SUR-CRAON  
Tel : 02 48 66 20 80  
[www.bengny-lignieres.fr/](http://www.bengny-lignieres.fr/)  
Statut privé

**GRETA du Cher - BOURGES**

1, avenue de Gionne  
BP 2037  
18026 BOURGES Cedex  
Tel : 02 48 20 45 94  
[www.greta-cher.fr](http://www.greta-cher.fr)  
Statut public

**EFAGRIR - MIGNIÈRES-CHARTRES**

2, rue des Fleurs  
28630 MIGNIERES-CHARTRES  
Tel : 02 37 26 46 07  
[efagrir.com](http://efagrir.com)  
Statut privé

**GRETA Eure et Loir - CHARTRES**

20 rue Commandant Chesne  
28000 CHARTRES  
Tel : 02 37 18 78 35  
[greta-28.tice.ac-orleans-tours.fr](http://greta-28.tice.ac-orleans-tours.fr)  
Statut public

**GRETA Indre et Loire - TOURS**

6 avenue de Sévigné  
CS 40411  
37204 TOURS cedex 3  
Tel : 02 47 21 00 01  
[www.greta37.com](http://www.greta37.com)  
Statut public

**Organismes de préparation au concours d'ATSEM**

Centre national d'enseignement à distance (CNED)  
[www.cned.fr](http://www.cned.fr)

Greta du Cher - Bourges  
[www.greta-cher.fr](http://www.greta-cher.fr)

**Maison familiale et rurale (MFR) - BOURGUEIL**

Le Grand Gibet - BP 84  
37140 BOURGUEIL  
Tel : 02 47 97 71 56  
statut privé

**CFA interprofessionnel du Loir-et-Cher - BLOIS**

12 rue François Billoux  
41000 BLOIS  
Tel : 02 54 74 14 73  
[www.cfa41.fr](http://www.cfa41.fr)  
statut public

**Centre de formation professionnelle continue (CFPC) - MONTOIRE SUR LE LOIR**

14 A rue Pasteur  
41800 MONTOIRE-SUR-LE LOIR  
Tel : 02 54 72 64 29  
[www.lycee-saintececile.com](http://www.lycee-saintececile.com)  
Statut privé

**Maison familiale et rurale (MFR) - STE GENEVIÈVE DES BOIS**

Place Pasteur  
45230 STE GENEVIÈVE DES BOIS  
Tel : 02 38 92 54 94  
[www.mfr-centre-idf.asso.fr](http://www.mfr-centre-idf.asso.fr)  
Statut privé

**Maison familiale et rurale (MFR) - FEROLLES**

7 Route de Darvoy  
45150 FEROLLES  
Tel : 02 38 59 73 04  
[www.mfr-ferolles.com](http://www.mfr-ferolles.com)  
Statut privé

**Lycée Sainte Croix Saint Euverte - ORLEANS**

28, rue de l'Ételon  
45043 ORLEANS Cedex 1  
Tel : 02 38 52 27 00  
[www.stecroix-steuverte.org](http://www.stecroix-steuverte.org)  
Statut privé

Centre de formation professionnelle continue (CFPC) - Montoire-sur-le-Loire  
[www.lycee-sainte-cecile.com](http://www.lycee-sainte-cecile.com)



**Orientation, Formation  
& Emploi en région Centre**

*Cette liste n'est pas exhaustive, retrouvez tous les organismes de préparation aux concours d'entrée sanitaires et sociaux sur le site étoile [www.etoile.regioncentre.fr](http://www.etoile.regioncentre.fr)*